PRESS RELEASE

UNICE

PRESS RELEASE

Bruxelles, le 20 septembre 1999

L'UNICE PRÉSENTE UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA POLITIQUE SOCIALE ET DE L'EMPLOI DE L'UE

L'UNICE a présenté aujourd'hui son nouveau document de réflexion sur la politique sociale à la Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen, ainsi qu'à la presse européenne.

Intitulé "Libérer le potentiel d'emploi de l'Europe – La politique sociale à l'horizon 2000: les vues des entreprises", ce document complète ses rapports précédents sur la compétitivité et l'esprit d'entreprise. Centré sur la politique sociale et de l'emploi de l'UE, il propose une approche nouvelle, plus qualitative. "La politique sociale européenne", déclare le secrétaire général de l'UNICE, Dirk F. Hudig, "ne devrait pas être jugée à l'aune de la quantité des règlementations. Plus de réglementation ne signifie pas nécessairement un mieux. C'est la qualité de la politique qui compte".

Les défis économiques et sociaux sont liés entre eux, et le succès de l'Europe est tributaire de la compétitivité de ses entreprises. "Ce souci doit demeurer au coeur même de toutes les politiques européennes. La faiblesse de l'Europe à traduire la croissance en emplois doit être corrigée", met en garde M. Hudig. "Nos médiocres performances ne seront pas améliorées par des remèdes du passé. L'Europe a besoin de réformes structurelles tournées vers l'avenir sur tous ses marchés."

La plupart de ces réformes doivent être engagées par les Etats membres, conformément au principe de la subsidiarité. Toutefois, l'Union Européenne aura un rôle décisif à jouer au travers des lignes directrices pour l'emploi européennes. "L'UE doit se faire la championnne des réformes structurelles et s'écarter de solution illusoires comme les réductions linéaires du temps de travail", a insisté M. Hudig auprès des eurodéputés.

"Pendant trop longtemps", conclut-il, "l'Europe a cru pouvoir résoudre tous les problèmes sociaux par décret. C'est ainsi que la politique sociale européenne a été assimilée principalement à des directives européennes. Elle devrait – comme la stratégie européenne pour l'emploi – se fonder sur des échanges d'expériences et des exercices d'étalonnage, afin de promouvoir les pratiques les plus performantes des Etats membres. Priorité devrait toujours être donnée à l'action des partenaires sociaux dans leurs domaines de compétence."

Pour de plus amples informations, contactez: Thérèse de Liedekerke (32 2 237.65.30) ou
Wytze Russchen (32 2 237 65 62).